



CFA CFC

Saint Michel

Bosserville

Accompagnement Global des Jeunes, Construction et
Sécurisation des Parcours

- L'accès au logement.
- Décrocher un emploi.
- La santé.
- Dans quelle mission locale s'inscrire, et comment ?
- Anticiper et éviter le décrochage.
- Comprendre ses droits de citoyen.
- Être mobile.
- Trouver sa voie.

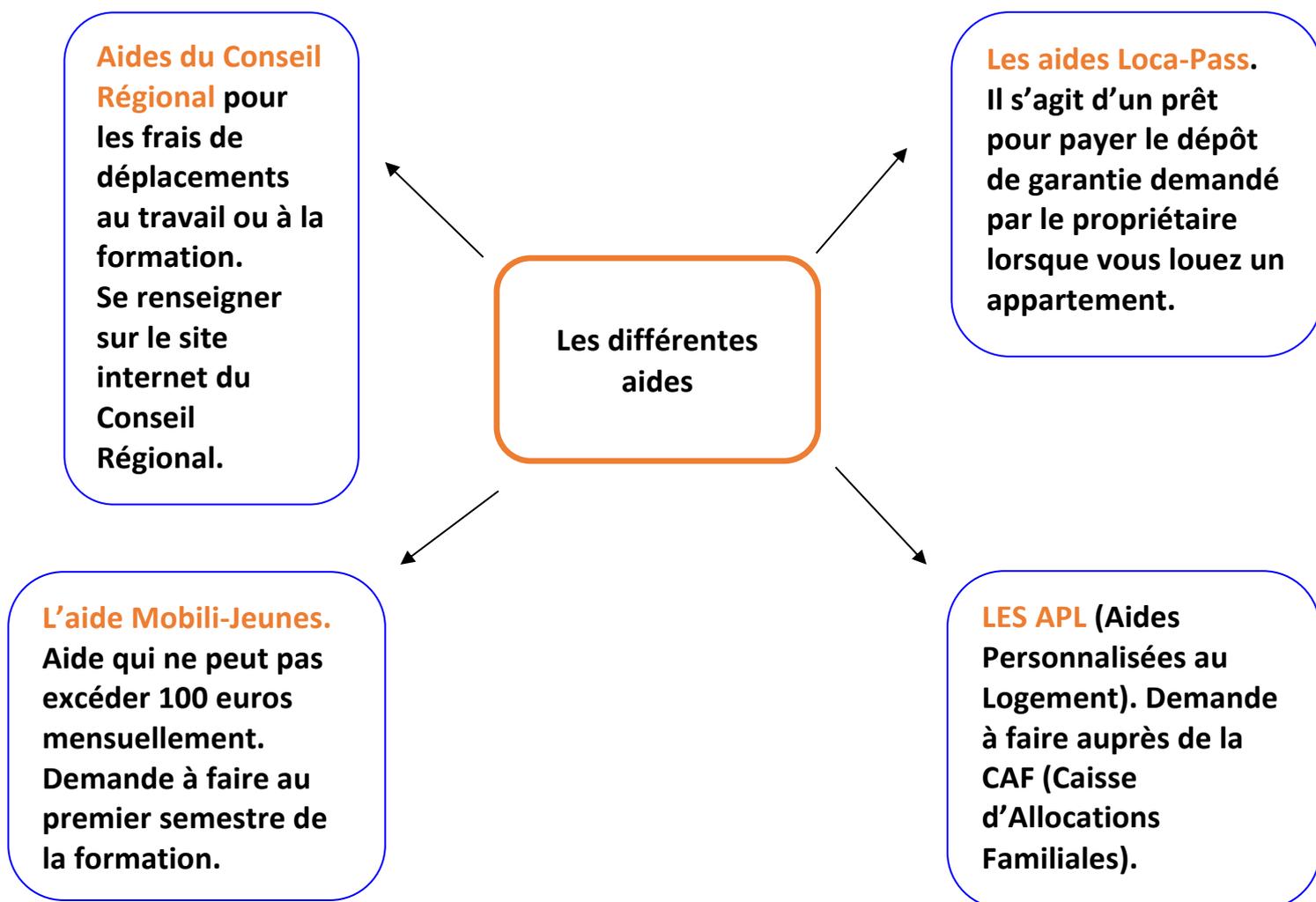


<https://www.toutsurmesfinances.com/argent/a/aides-financieres-pour-les-jeunes-et-etudiants-conditions-et-montant>

Site internet qui regroupe toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

L'accès au logement et les aides auxquelles vous pouvez bénéficier.

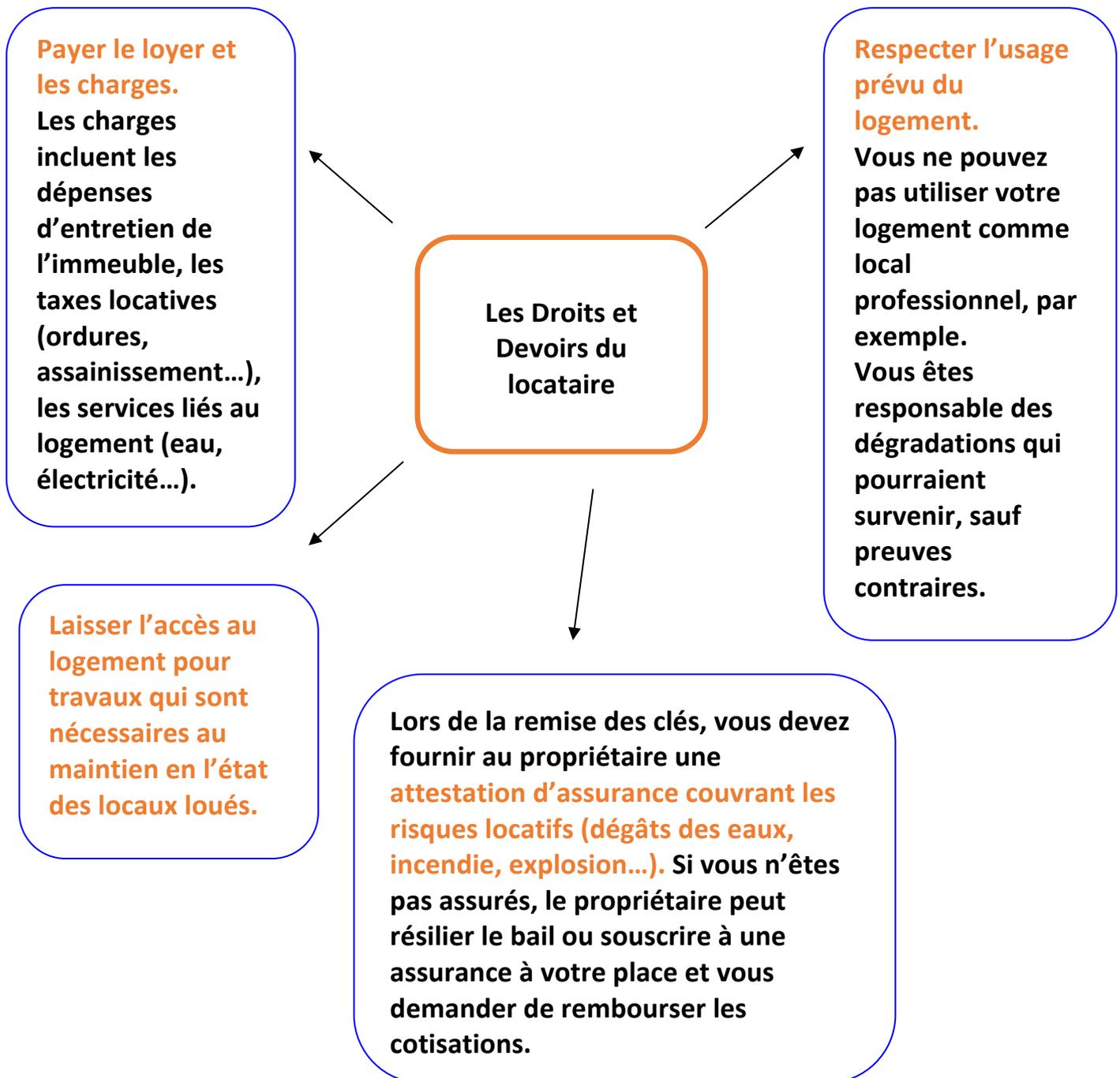
L'accès au logement et les aides auxquelles vous pouvez bénéficier.



- Pour toute information complémentaire sur ces aides, consultez le site internet :

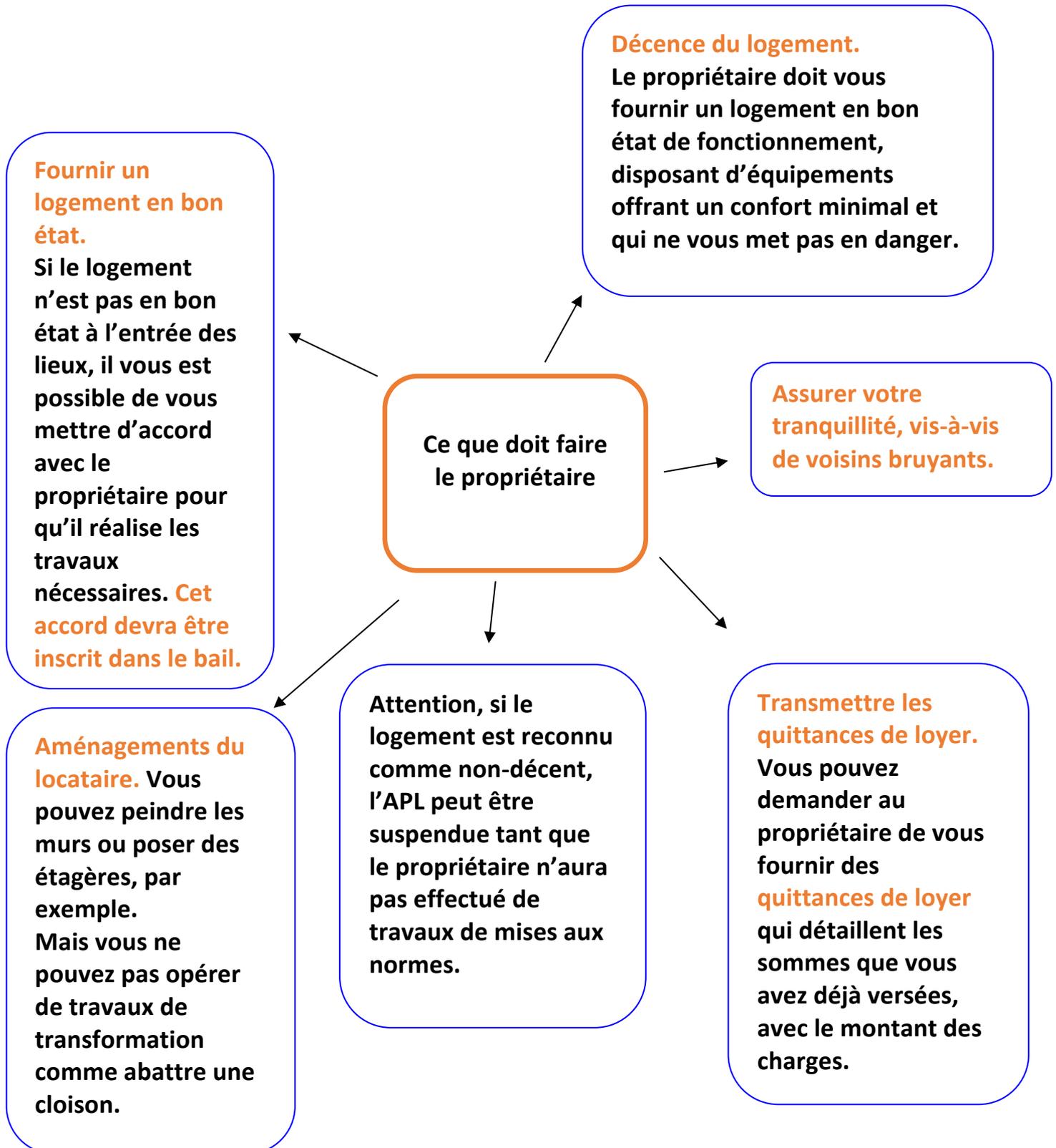
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31864>

Les droits et devoirs du locataire



- Pour toute information complémentaire, consultez le site internet : <https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/location-vide/droits-et-obligations/>

Les obligations du propriétaire (bailleur)



En cas de problème avec votre propriétaire

- En cas de litiges avec votre propriétaire, vous pouvez saisir **la commission départementale de conciliation.**

- Les litiges sont les suivants :
 - Les loyers
 - Les exigences liées à un logement décent
 - L'état des lieux, au dépôt de garantie, aux charges locatives et aux réparations
 - Les congés
 - Les difficultés résultant de l'application des accords collectifs nationaux et locaux

- Pour toute information complémentaire, consultez le site internet :

<https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/location-vide/recours-en-cas-de-litige/>

Les structures d'hébergement pour des situations d'urgence ou temporaires

Les missions locales s'adressent aux 16-25 ans. Vous pouvez y avoir un entretien individuel et un suivi de dossier.

Le CROUS. Si vous êtes étudiant, tous les CROUS ont un service d'hébergement d'urgence. Pour y accéder, vous devrez vous mettre en contact avec l'assistance sociale du CROUS de la ville où vous vous trouvez ou de votre école.

Le 115. Si vous êtes seule, dans la rue, sans solution de logement, appelez le 115. Le Samu Social vous informe sur les possibilités d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour, sur les lieux de distribution de repas...

Vous n'avez pas de logement ? La situation est urgente ? Voici les structures qui peuvent vous dépanner

Les services sociaux des mairies. Vous y serez reçu par une assistante sociale qui vous aidera à faire le point sur vos difficultés et à trouver des pistes.

La loi DALO. La loi DALO pour (« droit au logement opposable ») a instauré la possibilité de faire valoir le droit d'avoir un logement en faisant un recours auprès de l'État.

La Fondation ABBÉ PIERRE vous accueille dans la journée. Vous pouvez vous tourner vers elle pour trouver une solution adaptée à votre situation. Plus de renseignements au 01 55 56 37 00.

- <https://www.cidj.com/vie-quotidienne/trouver-un-logement/l-hebergement-d-urgence>

Apprendre à gérer un budget et anticiper les charges associées au logement



Afin d'apprendre à bien gérer votre budget et vos dépenses liées au logement, vous pouvez télécharger ce guide en cliquant sur le lien ci-dessous.

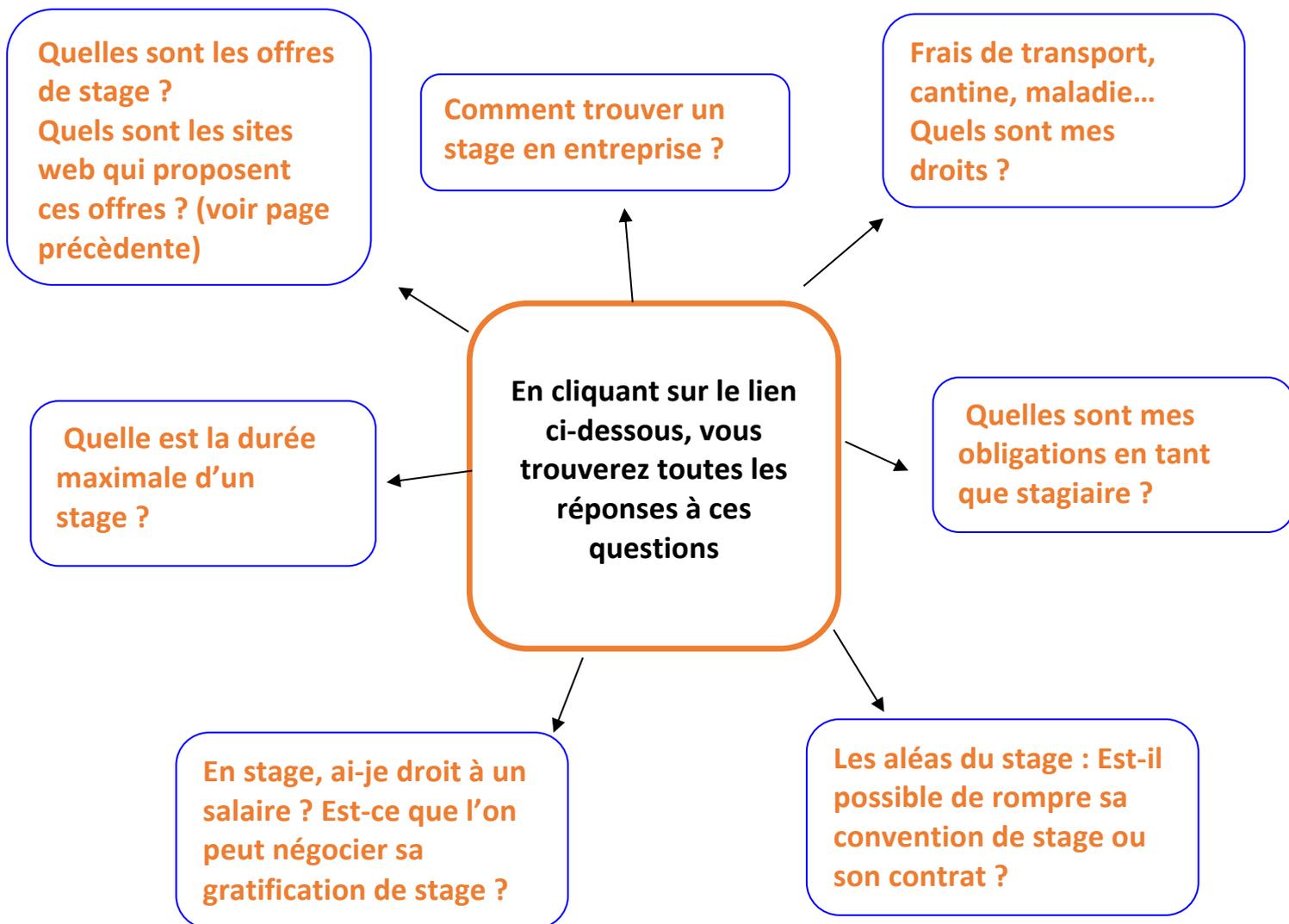
[https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/99ACVX/\\$File/Guide-HS-jeunes-argent-gere.pdf](https://www.lesclesdelabanque.com/web/Cdb/Particuliers/Content.nsf/DocumentsByIDWeb/99ACVX/$File/Guide-HS-jeunes-argent-gere.pdf)

Décrocher un emploi.

Aide à la recherche de périodes d'immersion et stages en entreprise.

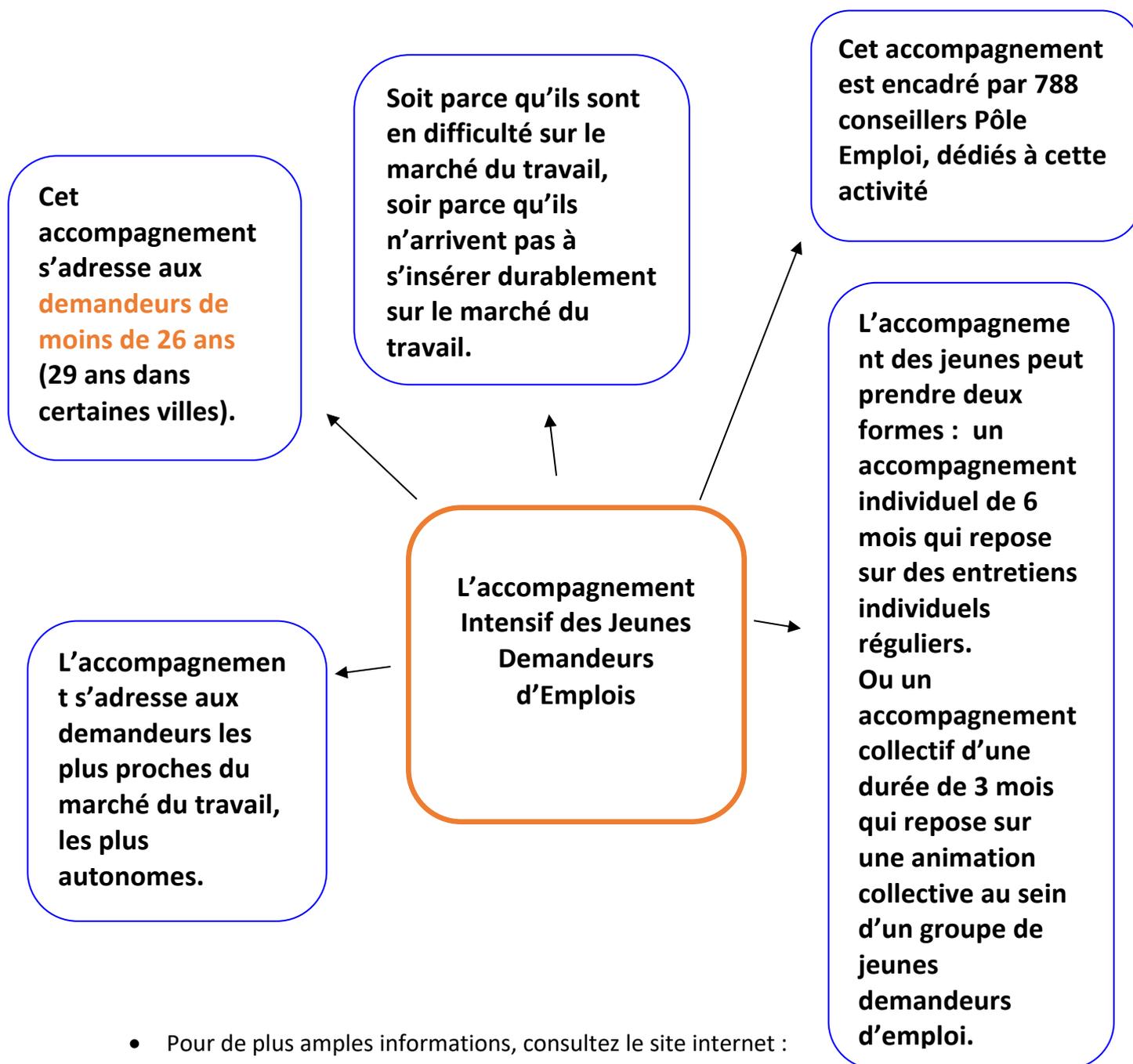
- Plusieurs sites internet proposent des offres de stage.
 - <https://www.aidostage.com>
 - <http://www.kapstages.com>
 - <https://www.emploi.org/chercher-un-stage>
 - <https://www.fichemetier.fr/conseils/sites-pour-trouver-un-stage>
- Pour plus d'informations, consultez ce site internet.
 - <https://www.oriane.info/jai-besoin-detre-aide-pour-trouver-un-stage>

Informations sur les mesures et les contrats.



- <http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Stages-en-entreprises/Foire-aux-questions-les-stages-en-entreprise>

Accompagnement intensif à la recherche d'emploi.



http://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/E%26S/es_28_aij29871.pdf

Préparation aux techniques de recherche d'emploi, et aux entretiens d'embauche.

Identifier ses compétences sociales.

Ce sont les compétences adoptées dans les relations avec les autres dans un contexte professionnel (partager l'information, travailler en équipe, s'adapter à un environnement de travail...)

Compétences organisationnelles. Elles renvoient à la capacité à coordonner et à administrer un projet, un budget, une équipe.

Compétences linguistiques. Il s'agit de la capacité à s'exprimer dans une autre langue. Différentes certifications sont possibles comme le CLES et le TOEIC.

Faire un bilan de ses savoirs et de ses savoir-faire

Identifier ses compétences professionnelles et extra-professionnelles à partir de vos expériences personnelles (travaux pratiques, stages, jobs d'été, bénévolat...).

Identifier ses compétences techniques. Elles renvoient à votre domaine de spécialité.

Compétences informatiques. Elles font référence à la maîtrise de l'outil informatique et à la capacité à faire évoluer ses compétences en fonction des développements technologiques.

Préparation aux techniques de recherche d'emploi, et aux entretiens d'embauche.

L'APEC (l'agence de l'emploi pour les cadres) propose plusieurs outils à l'attention des jeunes diplômés pour les aider dans leur recherche d'un premier emploi.

En acceptant le fait d'échouer, c'est une nouvelle étape avec de nouveaux objectifs que vous construisez.

Apprendre de ses échecs

Il est important de dédramatiser l'échec. Échouer doit être un levier pour réorganiser son mode de fonctionnement.

Un échec est instructif car il permet de faire le point sur ses ressources, forces et faiblesses.

La santé.

L'accès aux soins et aux droits.

Couverture santé complémentaire.

Pour compléter vos remboursements de la Sécurité Sociale, vous pouvez bénéficier sous certaines conditions et en fonction de vos ressources d'une couverture santé complémentaire. Toutes les informations sont disponibles sur le site ci-dessous.

Pour les moins de 20 ans, votre couverture sociale et le remboursement de vos soins sont assurés par le régime de Sécurité Sociale de vos parents.

L'accès aux soins et vos droits.

La Sécurité Sociale des jeunes travailleurs.

C'est elle qui assure le remboursement de vos frais médicaux. Pour plus d'informations, RDV sur le site www.jeunes.gouv.fr

La Carto Santé Jeune.

Elle recense tous les lieux qui assurent un accueil généraliste sur toutes les questions liées à l'adolescence. L'écoute et les consultations permettent de mieux comprendre et répondre aux questionnements et aux souffrances des jeunes.

La sécu et vous.

Première carte vitale, premier emploi, premier logement... le nouveau site internet <http://www.secu-jeunes.fr/> a pour ambition de vous faire connaître tous vos droits.

- Pour de plus amples informations, consultez le site internet : <http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?rubrique1034>

Les missions locales.

Comment s'inscrire ? Dans quelle mission locale ?

Les missions locales reçoivent les jeunes de 16 à 25 ans qui connaissent des problématiques liées à l'emploi et à la formation, mais aussi à la santé ou au logement. L'objectif final de la mission locale est l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle en les accompagnant dans leurs démarches.

Avant de procéder à son inscription dans une mission locale, il faut commencer par déterminer laquelle dépend de son domicile. Ensuite, il faut respecter le critère d'âge : entre 16 et 25 ans compris. Seuls les jeunes qui sont sortis du système scolaire peuvent s'inscrire.

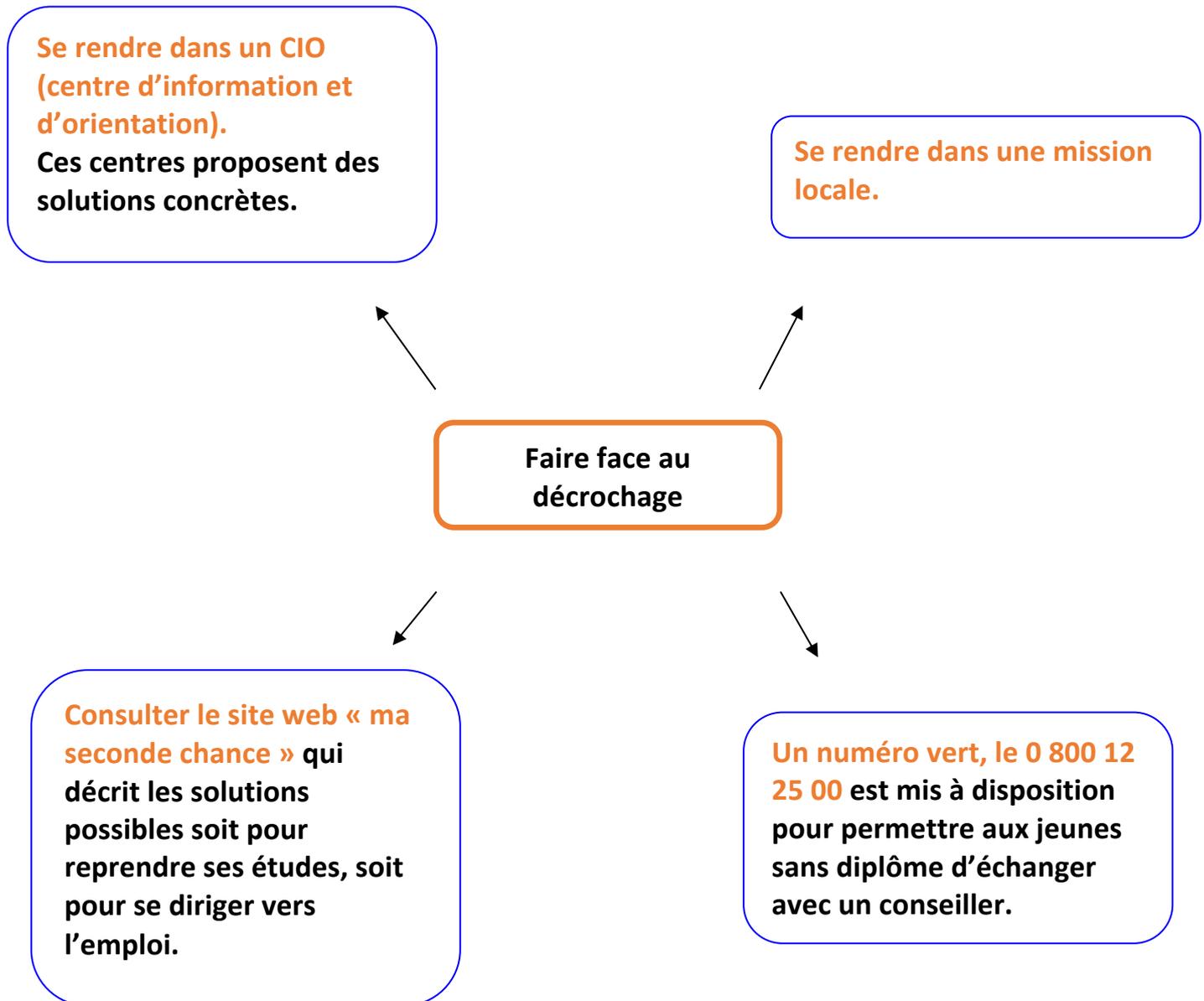
Les missions locales

Les jeunes pris en charge par la mission locale bénéficient d'un accompagnement personnalisé. La structure peut alors leur proposer diverses solutions adaptées aux profils et notamment des formations afin de pouvoir trouver du travail rapidement.

Les grandes villes disposent de leur propre mission locale.

Anticiper et éviter le décrochage.

Comment être accompagné en cas de problème ?



- Pour de plus amples informations, consultez le site internet : <http://masecondechance.onisep.fr/#accueil>

Comprendre ses droits de citoyen.

L'apprentissage de la citoyenneté.

Le droit d'association, de grève, de manifestation.

Vos devoirs :

- le respect des lois
- déclarer ses revenus et payer impôts
- la défense du territoire...

Vos droits, libertés et devoirs en tant que citoyen français

Le droit de vote, les libertés d'expression, d'opinion, de pensée, la liberté de culte.

La liberté de circulation dans l'Union Européenne. Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et des députés européens dans l'État membre de résidence.

Des journées pour faire connaître aux jeunes des moments forts de notre histoire nationale existent, grâce à l'observation sur le terrain de lieux emblématiques du patrimoine français.

Être mobile.

Passer son permis de conduite. Quelles aides ? Quelles démarches ?

Le permis à 1 euro par jour s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans. Pour plus d'infos, s'adresser à votre auto-école.

La bourse au permis de conduire concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans dont les ressources sont insuffisantes pour payer le permis dans le cadre d'un projet professionnel. RDV dans votre mairie pour plus d'infos.

Les aides financières pour passer son permis de conduire.

Depuis janvier 2019, une aide de 500 euros est accordée aux jeunes en apprentissage. Il faut être âgé d'au moins 18 ans, avoir un contrat d'apprentissage et préparer une formation au permis B.

Vous devez faire une demande auprès de votre CFA. Vous pouvez demander l'aide avant le début de votre formation sur présentation du contrat signé avec l'auto-école.

Si vous rencontrez des difficultés à trouver un emploi faute de permis, vous pouvez bénéficier d'une aide financière. Si vous êtes demandeur d'emploi depuis au moins 6 mois. Vous devez percevoir le minimum social (RSA), soit l'aide au retour à l'emploi ou l'allocation de sécurisation professionnelle. Pour plus d'informations, RDV à votre agence Pôle Emploi.

Les aides financières pour se déplacer en transport en commun.

Pour les élèves de moins de 21 ans, les étudiants de moins de 26 ans et les apprentis de moins de 23 ans, des prix réduits sont proposés sur les TER.

La SNCF propose une carte jeune 12-27 ans payante (50 euros) qui permet de bénéficier de réductions sur les TGV et TER.

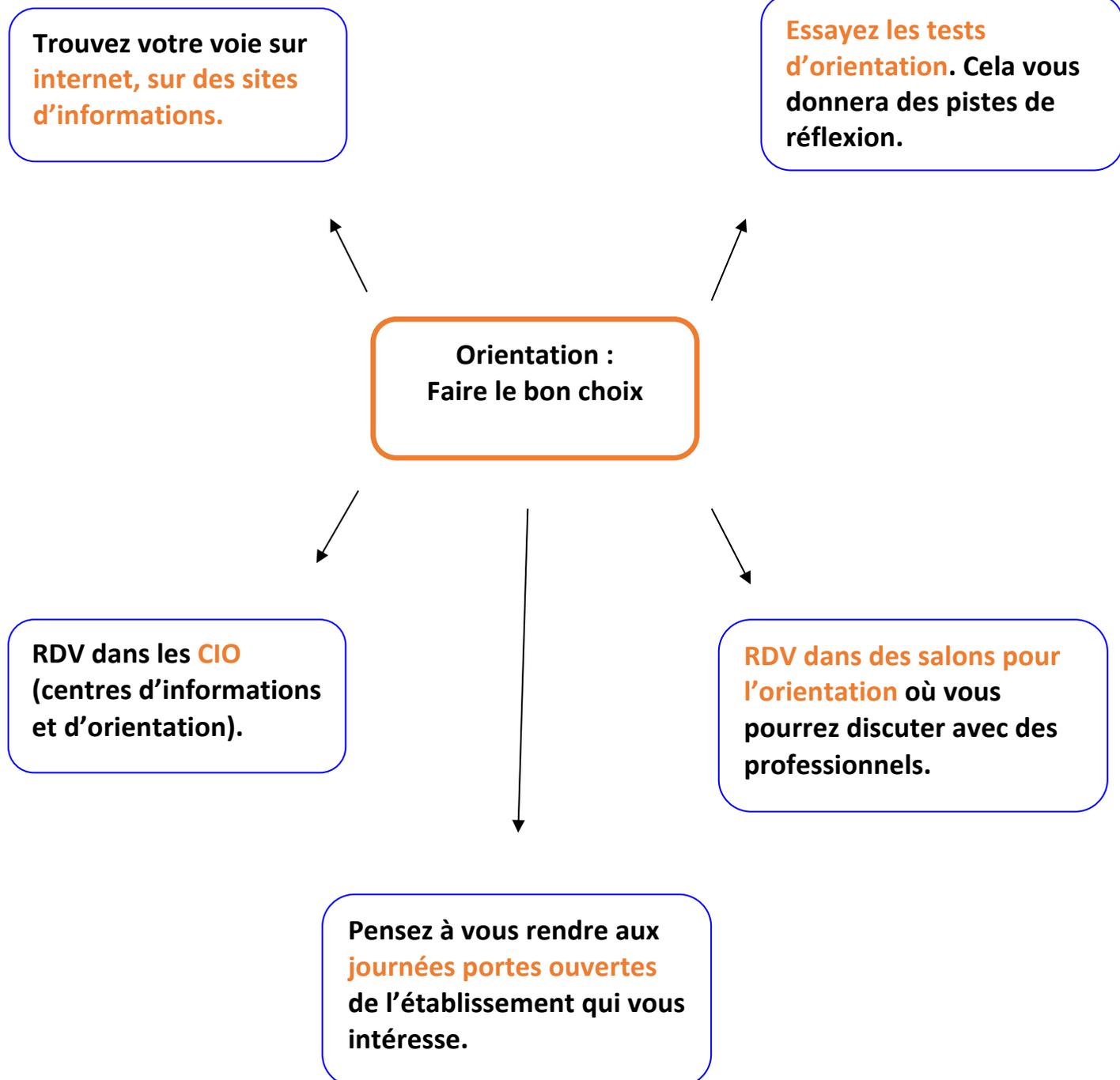
Les aides financières pour se déplacer en transports en commun.

- Pour de plus amples informations, consultez le site internet :

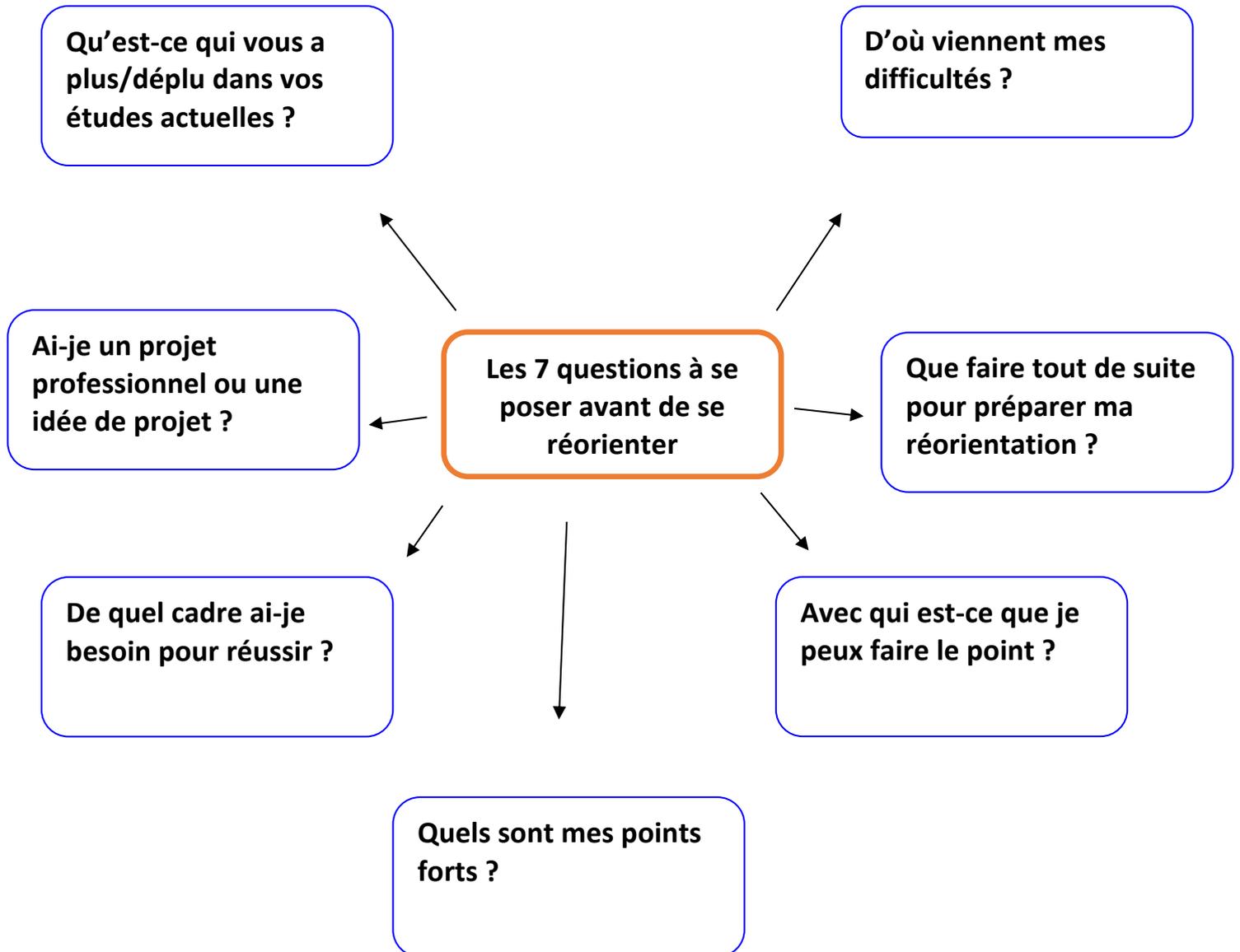
[https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/decouvrir-nos-offres/\[tab\]-de26ans](https://www.ter.sncf.com/grand-est/offres/decouvrir-nos-offres/[tab]-de26ans)

Trouver sa voie.

Choisir une orientation.



Choisir une réorientation.



- Pour de plus amples informations, consultez le site internet : https://www.reussirmavie.net/Les-7-questions-a-se-poser-avant-de-se-reorienter_a2912.html